Municipalité
de Saint-Luc-de-Vincennes

Bulletin municipal

L'ÉCHO

JUILLET 2016
Numéro 7

MOT DU MAIRE

Nous avons eu de la belle visite à notre inauguration du Parc de Vincennes, monsieur Pierre Michel Auger, député de Champlain qui a aussi souligné la Fête Nationale. Ce fût une belle réussite du comité organisateur de la Fête Nationale, nous avons eu un bon souper suivi d'une soirée dansante. Tout c'est terminé par un magnifique feu d'artifice. Félicitations aux organisateurs et aux bénévoles !

Je félicite les gens qui font le ménage autour de leur propriété. Intéressant pour tous quand tout le monde entretient sa pelouse et ramasse les objets éparpillés et souvent inutiles. N'oublions pas les propriétaires d'animaux qui doivent garder leurs bêtes d'une façon sécuritaire et avoir le contrôle sur leurs animaux. Tout est question de civisme, la bonne entente entre voisins est importante.

Les vacances arrivent pour plusieurs, soyons prudents, soyons respectueux avec les cyclistes, nous n'avons pas de pistes cyclables on doit partager la route entre automobilistes et cyclistes. Dans notre municipalité nous voyons de plus en plus de gens en vélo, un sport qui devient très populaire et pas dispendieux! BONNE SAISON ESTIVALE À TOUS !

Jean-Claude Milot, maire

Le bureau municipal **sera fermé** pour vacances
du 18 au 29 juillet 2016.
Pour urgence seulement communiquer
avec l'inspecteur municipal au 819 696-7490.

Dans ce numéro

Utilisation de l'eau 2
Règlementation chiens .. 2
Taxes municipales 2
Colportage 3
MRC des Chenaux 3
TAC 3
Bibliothèque 3
Pétanque 3
Services et activités 4

UTILISATION DE L'EAU POTABLE

Depuis plusieurs années, nous vivons des périodes plus ou moins longues de sécheresse durant la période estivale. La chaleur et le manque de pluie font en sorte que la consommation de l'eau potable augmente considérablement. C'est pourquoi, nous devons porter une attention spéciale à l'utilisation de l'eau potable.

PÉRIODES D'ARROSAGE

L'arrosage des pelouses, haies, arbres, arbustes ou autres végétaux distribué par des asperseurs amovibles (petit arroseur rotatif fonctionnant à basse pression) ou par des tuyaux poreux est permis uniquement de **19 h et 22 h,** pour les occupants d'habitation dont le numéro civique est :

⇒ un **nombre pair**, les **mardis, jeudis et dimanches**

⇒ un **nombre impair**, les **mercredis, vendredis et dimanches**

Quant aux systèmes d'arrosage automatique, il est permis d'arroser uniquement de 3 h à 6 h le mardi, le jeudi et le dimanche.

RÈGLEMENTATION SUR LES CHIENS

Une réglementation existe dans notre municipalité à savoir que le «pit-bull» est une nuisance et est prohibée sous les ententes à l'article 4 au Règlement 1998-295. Pour voir le règlement en sa totalité, veuillez le consulter sur notre site internet www.stlucdevincennes.com , sous municipalité et règlements municipaux. De plus, un ou des constats d'infraction pourraient émis pour contravention au règlement municipal 1998-295, les amendes minimales fixées par le règlement 2011-390 varient de 100 $ à 200 $ par article, et ce en plus des frais.

Règlement concernant les animaux - Règlement 1998-295

Selon l'Article 4	**NUISANCES** Constitue une nuisance et est prohibée la garde d'un chien : a. Qui a mordu un animal ou une personne; b. Qui a attaqué une personne lui causant des blessures corporelles nécessitant une intervention médicale; c. **De race Bull-terrier, Staffordshire bull-terrier, Américain bull-terrier ou américain Staffordshire terrier ou chien hybride issu d'une des races ci-mentionnées (communément appelé «pit-bull»)**
Selon l'Article 9	**MORSURE** Lorsqu'un chien a mordu une personne, son gardien en avise le service de police le plus tôt possible et au plus tard (24) heures.

TAXES MUNICIPALES

Le prochain versement pour les taxes municipales est le **5 août 2016.** Vous pouvez acquitter votre paiement par de différentes façons, soit par la poste, au bureau municipal, à votre institution financière et par internet : Desjardins, Banque de Montréal, Nationale et Royale.

NOUVELLE MUNICIPALES

COLPORTAGE

Il est interdit de colporter sans permis. Il faut obtenir un permis de colporteur, une personne doit débourser deux cent dollars (200$) pour sa délivrance.

Le permis est sans frais pour toute personne qui sollicite un don dans un objectif charitable ou qui donne des publications, brochures et livres à caractère moral ou religieux ou pour tout étudiant.

Le permis est valide pour une période de deux mois et non renouvelable en dedans d'une période de douze mois. **Le permis doit être visiblement porté par le colporteur** et remis sur demande, pour examen, à un agent de la paix ou toute personne désignée par le conseil municipal et est signé par Manon Shallow ou Sylvain Brien.

Il est interdit de colporter entre 20 h et 10 h.

Quiconque contrevient commet une infraction et est passible d'amende de 200$, en plus des frais .

Veuillez aviser la municipalité si un colporteur sans permis se présente à votre maison, l'inspecteur municipal ira à sa rencontre au 819 295-3782 et s'il n'est pas disponible appelez la SQ au 310-4141.

MRC DES CHENAUX / SERVICE URBANISME

MRC des Chenaux

Installation de piscines et de spas

Avec le beau temps, l'installation d'un spa ou d'une piscine fera peut-être parti de vos projets pour la belle saison. Soyez informés qu'il faut contacter votre service d'urbanisme pour l'obtention d'un certificat d'autorisation.

Nous vous invitons à prendre le temps de bien vérifier avec les inspecteurs du service d'urbanisme toutes les normes à respecter pour l'implantation de votre piscine, les distances à respecter, le type de clôture qu'il est recommandé d'installer, toute la règlementation qui concerne les patios et les terrasses ainsi que les dispositifs de verrouillage qui sont acceptés.

MRC des Chenaux
Service d'urbanisme 819 840-0704
Nathalie Douville, poste # 2204 et/ou Francis Dubreuil, poste # 2212

TAC des Chenaux - CTAFCM

POUR TOUTE INFORMATION CONCERNANT LES RÉSERVATIONS, LES PARCOURS ET LES HORAIRES DU TRANSPORT COLLECTIF Consultez le site Internet : **www.ctafcm.com**

Informations au 819 840-0968 #1

BIBLIOTHÈQUE

Il est temps de faire des provisions de livres pour vos vacances!

Les bénévoles de votre bibliothèque municipale prendront des vacances bien méritées au cours **des semaines du 25 juillet et du 1er août.**

Le retour se fera **mardi le 9 août à 19 h** ainsi que l'ouverture du **mercredi matin sera le 10 août à 9h**

Bonnes vacances! à toutes ces personnes qui travaillent gratuitement chaque semaine pour les lectrices et lecteurs de notre municipalité. Dates d'ouverture de la bibliothèque, le ***mercredi matin*** : **13 juillet et 10 août.**

Venez en grand nombre !

Tirage Fête Nationale
Félicitation à la gagnante !
Jeannine Deschamps

Pétanque

L'Âge d'or vous invite à vous inscrire pour des parties de pétanque au Parc de Vincennes.

Venez vous amuser!

Informations:
Daniel Thibeault
819 295-3314

Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes

600, rue de l'Église
Saint-Luc-de-Vincennes (Québec) G0X 3K0

Téléphone & télécopie : 819 295-3782
municipalite@stlucdevincennes.com
Site Internet : www.stlucdevincennes.com

Horaire du bureau :
8 h 30 à 12 h et 12 h 30 à 16 h,
du lundi au vendredi

Bibliothèque municipale : 819 295-3608
Salle communautaire : 819 295-3608
Urgence-Environnement : 1-866-694-5454
Urgence-Sécurité civile : 1-866-776-8345
Services d'ambulancier et d'incendie : 911
Sûreté du Québec : 310-4141
CLSC Sainte-Geneviève: 1 –855-537-5530
(service automatisé pour une consultation le même jour, inscription dès 5 h am)

Le Conseil municipal

Le maire :

Jean-Claude Milot	*819 295-3478*

Les conseillers :

Françoise Asselin	*819 295-3514*
Nicole Grenon	*819 295-3660*
Jacques Lefebvre	*819 295-3242*
Frédéric Morissette	*819 295-3522*
Robert Normandin	*819 295-3607*
Daniel André Thibeault	*819 295-3314*

La prochaine séance ordinaire
Lundi le 8 août à 20 h

SERVICES ET ACTIVITÉS

Entretien de la voirie, réseaux d'aqueduc et d'égout
Inspecteur municipal
si urgence : 819 696-7490

MRC des Chenaux
Service de l'Aménagement et de l'Urbanisme
Inspecteurs en bâtiment,:
Francis Dubreuil, poste #2212
et Nathalie Douville, poste #2204
819 840-0704
info@mrcdeschenaux.ca

Bibliothèque municipale
Responsable, Louise Lemire
819 295-3608
biblio097@reseaubibliocqlm.qc.ca

Comité des Loisirs et social St-Luc-de-Vincennes
Président, Jean-Philippe Hamelin
819 295-5249
loisirstluc@outlook.com

Club de l'Âge d'Or
Présidente, Denise Thibeault

Popote roulante
Responsable, Huguette M. Dubois
819 295-3407

Société d'histoire
Responsable, Denise Thibeault
819 295-3293

La Fabrique de Saint-Luc-de-Vincennes :

Les membres du conseil de la Fabrique
Président, Jacques Lefebvre
819 295-3242

Secrétaire : Huguette Massicotte

Marguilliers : Céline Caron, Claudette Beaudoin, Gérard Dufresne, Robert Dufresne, Diane Germain et Jacques Lefebvre.

Secrétaire-trésorière : Dany Brouillette
Pour la joindre le lundi et mercredi de 9h à 12h et 13h30 à 16h, au 418 362-2616

Baptême, mariage, funérailles, sépulture
Lise Loranger, 819 295-3060

Pour obtenir de l'information sur l'un ou l'autre des comités, communiquez directement avec le responsable de chaque comité.